

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
963^{EME} REUNION

12 NOVEMBRE 2020
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR.(CMLXIII)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a consacré sa 963^{ème} réunion, tenue le 12 novembre 2020, à une session publique sur ce thème : "Jeunesse, Paix et Sécurité: Faire avancer les rôles et les capacités des jeunes pour Faire taire les armes en Afrique", en commémoration du Mois de la Jeunesse africaine.

Le Conseil **a pris note** des remarques d'ouverture faites par le Représentant permanent de la République fédérale démocratique d'Ethiopie auprès de l'UA et Président du CPS pour novembre 2020, S.E. l'Ambassadeur Tesfaye Yilma; des déclarations faites par le Commissaire de l'UA à la Paix et la Sécurité, S.E. l'Ambassadeur Smail Chergui, la Commissaire de l'UA pour les Ressources humaines, la Science et la Technologie, S.E. le Professeur Sarah Anyang Agbor et la Commissaire de l'UA des Affaires politiques, S.E. l'Ambassadeur Minata Samate Cessouma, lues en son nom par le Chef du Secrétariat de l'Architecture Africaine de Gouvernance (AGA), l'Ambassadeur Salah S. Hammad. Le Conseil **a également pris note** des présentations faites par l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'UA sur la Jeunesse, Ms Aya Chebbi, ainsi que par les cinq jeunes Ambassadeurs africains pour la paix représentant les cinq régions géographiques de l'UA, à savoir, M. AlHafiz Hassan Ahamat (Afrique centrale); M. Mohamed Edabbar (Afrique du Nord); Mme Emma Ng'ang'a (Afrique de l'Est); M. Moctar Kane (Afrique de l'Ouest); et Mme Karabo Mokgonyana (Afrique australe). Le Conseil **a pris acte** des déclarations présentées par les Représentants des États membres de l'UA, des Communautés économiques régionales et des Mécanismes régionaux pour la Prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR), des Nations unies (ONU), des partenaires et des autres parties prenantes compétentes.

Le Conseil **a rappelé**, une fois de plus, la Charte africaine de la jeunesse, adoptée par la 7^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'état et de gouvernement de l'UA, tenue à Banjul, en Gambie, le 2 juillet 2006, en particulier l'Article 17, qui reconnaît le rôle important de la jeunesse dans la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique. Le Conseil **a également rappelé**, une fois de plus, les Aspirations 4 et 6 de l'Agenda 2063, à savoir une Afrique pacifique et sécurisée et une Afrique dont le développement est axé sur l'être humain, en s'appuyant sur le potentiel offert par ses peuples, en particulier les femmes et les jeunes et en prenant soin des enfants; la Décision [Assembly/AU/Dec.591 (XXVI)], adoptée par la Conférence lors de sa 26^{ème} Session ordinaire, tenue à Addis Abeba, en Éthiopie, les 30 et 31 janvier 2016, dans laquelle la Conférence a adopté le thème de l'année 2017 "Exploiter le dividende démographique par des investissements dans la jeunesse", qui a jeté les bases de l'intégration de la participation des jeunes dans les programmes de la Commission de l'UA et également la Décision [Assembly/AU/Dec. 753] adoptée par la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'UA lors de sa 33^{ème} Session ordinaire, tenue les 9 et 10 février 2020; ainsi que les résolutions 2250 (2015) et 2419(2018) du Conseil de sécurité des Nations unies.

Le Conseil **a en outre rappelé** ses décisions et déclarations antérieures sur la Jeunesse, Paix et Sécurité, en particulier le Communiqué [PSC/PR/COMM. (CMXCIII)], adopté lors de sa 933^{ème} réunion, tenue le 23 juin 2020; le Communiqué [PSC/PR/COMM. (DCLXV)], adopté par le Conseil lors de sa 665^{ème} réunion, tenue le 13 mars 2017; le Communiqué de presse [PSC/PR/BR.

(DCCCVII)], adopté lors de sa 807^{ème} réunion, séance publique, tenue le 8 novembre 2018 et sa 895^{ème} réunion, séance publique, tenue le 15 novembre 2019;

Le Conseil **a réitéré** le rôle important que la jeunesse africaine joue aux niveaux national, régional et continental, en contribuant à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité, ainsi qu'au développement en Afrique, dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA sur les Mesures pratiques pour Faire taire les armes en Afrique d'ici 2020, et de l'Aspiration numéro 4 de l'Agenda 2063, ainsi que des résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018) du Conseil de sécurité des Nations unies.

Le Conseil **a félicité** la Commission de l'UA pour le lancement de la campagne de l'UA "Les Jeunes font taire les armes: Faire avancer les rôles et les capacités des jeunes pour faire taire les armes en Afrique" en juillet 2020, qui mobilise et engage la jeunesse africaine pour la réalisation de la campagne "Faire taire les armes" dans le contexte du Cadre continental sur la Jeunesse, paix et sécurité. À cet égard, le Conseil **s'est félicité** des activités entreprises par la Commission de l'UA, en collaboration avec les CER/MR, depuis le lancement de la campagne, notamment les consultations régionales, les dialogues intergénérationnels, le renforcement des capacités, le défi de l'innovation, ainsi que la production d'une chanson sur le thème "Faire taire les armes", dirigée par des jeunes.

Le Conseil **a pris note avec appréciation** le rôle d'appui de la jeunesse pour promouvoir la bonne gouvernance, la paix, la sécurité et le développement en Afrique malgré les défis imposés par la pandémie COVID-19. Le Conseil **a félicité** les jeunes de tout le Continent qui ont fait des contributions positives à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité, ainsi que du développement sur le Continent. Le Conseil **a exhorté** les jeunes à continuer d'utiliser les instruments continentaux, régionaux et nationaux pertinents pour créer un impact supplémentaire et des changements transformateurs dans la vie des jeunes femmes et hommes défavorisés, y compris les personnes déplacées et handicapées.

Le Conseil **a pris note avec appréciation** des efforts déployés par l'Envoyée de l'UA pour la jeunesse et les cinq jeunes Ambassadeurs africains pour la paix pour l'élaboration de projets régionaux de prévention des conflits à mettre en œuvre avec le soutien des jeunes dans leurs régions respectives, conformément aux cinq priorités du Cadre continental sur la Jeunesse, Paix et Sécurité.

Le Conseil **a encouragé** les États membres à continuer d'intégrer et de faciliter la participation des jeunes à toutes les étapes des processus de paix et au développement national, entre autres, en relevant tous les défis qui empêchent une participation effective et significative des jeunes à la gestion des affaires de leurs pays, tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines, comme étant déterminant pour Faire taire les armes en Afrique.

Le Conseil **a souligné** l'importance pour les États membres d'être attentifs aux besoins légitimes des jeunes, de promouvoir la formation professionnelle et des politiques qui répondent directement aux besoins des jeunes, notamment en s'attaquant au chômage des jeunes. Le Conseil **a également souligné** l'importance pour les États membres d'adopter des mesures précises pour faciliter leur participation significative à la politique et à la prise de décision ;

Le Conseil **a souligné** la nécessité d'une mise en œuvre du Cadre continental pour la Jeunesse, Paix et Sécurité et de son Plan décennal de mise en œuvre, et **a demandé** à la Commission de l'UA, en collaboration avec les CER/MR, d'apporter le soutien nécessaire aux États membres pour l'appropriation du Cadre, y compris par l'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'action nationaux (PAN).

Le Conseil **a souligné** l'importance d'une synergie, d'une coordination, d'un partenariat et d'une collaboration solides et durables entre toutes les parties prenantes concernées, y compris l'UA et ses États membres, les CER/MR, les Nations unies et les partenaires au développement, afin de faire avancer le programme de la JPS et d'éviter les doubles emplois. À cet égard, le Conseil **s'est félicité** de la mise en place d'un Groupe de travail sur la Jeunesse, Paix et Sécurité comprenant les Départements compétents de la Commission et les CER/MR, qui facilite la mise en œuvre sans heurts des programmes de l'UA sur la Jeunesse, Paix et Sécurité. Le Conseil **a souligné** la nécessité de convoquer régulièrement des réunions des parties prenantes pour mettre à jour et planifier la mise en œuvre, ainsi que pour faciliter le partage d'expériences, les enseignements tirés et les meilleures pratiques afin de soutenir la promotion du programme sur la Jeunesse, Paix et Sécurité.

Le Conseil **a réitéré** sa demande à la Commission de l'UA d'informer régulièrement le Conseil sur l'état d'avancement de l'exécution du Plan décennal de mise en œuvre du Cadre continental pour la Jeunesse, Paix et Sécurité et sur les défis rencontrés, y compris à travers des Rapports périodiques et des réunions d'information annuelles.

Le Conseil **a souligné** que l'engagement entre la Commission de l'UA et les groupes et réseaux de jeunes, y compris en ce qui concerne la mise en œuvre du Cadre continental, devrait être régi par le statut consultatif accordé par l'ECOSOCC de l'UA.

Le Conseil **a félicité** les États membres qui ont déjà signé et ratifié la Charte africaine de la jeunesse et les résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018) du Conseil de sécurité des Nations unies et **a souligné** qu'il importe que tous les États membres qui ne l'ont pas encore fait en fassent autant.

Le Conseil **est convenu** de rester activement saisi de la question